Les accidents de la circulation

Une jeune fille est blessée par une auto, avenue Alfred-Motte... — Vendredi soir, une jeune fille, Mlle Emilienne Dusouiler, 23 ans, domiciliée 185, avenue Alfred-Motte, et sa mère, Mme veuve Sylvie Dusouiler, rogagnaient leur habitation, s'abritant sous le même parapluie.

Elles marchaient sur la chaussée, le trottoir, à cet endroit-là, étant défoncé. En quelque sorte encapuchonnées par leur parapluie, elles ne virent pas arriver une auto, celle de M. François Brouwere, entrepreneur de peinture, 126, boulevard de Fourmies, et elles furent tamponnées violemment.

Mlle Dusouiler qui fut la plus atteinte, eut un bras et une jambe fracturés, et elle dut être admise à la clinique de M. le docteur Descarpentries. Sa mère s'en tira avec des contusions. L'état de la blessée ne paraît pas alarmant.

La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

...et un septuagénaire, rue de Lannoy. — Vendredi matin, vers 9 h. 30, un motocycliste, M. Charles Février, 28 ans, bonnetier, 56, rue Léonard-de-Vinci, appartement 8, roulait rue de Lannoy, vers la Justice. A la même heure, M. Arthur Deroubaix, 78 ans, rentier, 114, rue de Lannoy, sortait de son domicile.

Il quitta le trottoir devant une auto qui stationnait et, au moment de traverser la rue, il se trouva devant la motocyclette de M. Février qu'il n'avait pas vu arriver. Le motocycliste tenta bien d'éviter le piéton. Mais il ne put y parvenir, et M. Deroubaix fut tamponné et jeté par terre où il se fractura le bras gauche.

Le blessé fut visité par un médecin qui le fit admettre à l'hôpital « La Fraternité ».

Mais hier M. Deroubaix quitta cet établissement et regagna son domicile.

On enquête sur cet accident.

Les libations du premier de l'an...

Les libations du premier janvier amènent invariablement des incidents au cours desquels les « vœux réciproques » sont souvent remplacés par des coups de poings...

Rue Pierre-Motte, vendredi matin, vers 5 h. 15, la police dut intervenir pour séparer deux hommes qui se battaient.

Les deux hommes, Aimé Depaepe, 29 ans, tapissier-garnisseur, 191, rue du Pile, et Jules Villers, 25 ans, tulliste, 20, rue Sainte-Elisabeth, furent conduits au violon et gratifiés chacun d'un procès-verbal pour coups réciproques.

Rue des Longues-Haies. — La police fut mandée peu après rue des Longues-Haies, où trois hommes pris de boisson « s'expliquaient » dans la rue.

Les agents arrivèrent peu après et furent très mal reçus. On leur conseilla même d'aller voir ailleurs ce qui se passait et de laisser les gens vider tranquillement leur affaire.

L'un des belligérants, Henri Debray, 30 ans, manœuvre, 60, rue des Longues-Haies, cour Leman, 10, s'emporta même au point de se jeter sur l'un des agents. Les deux autres suivirent son exemple, et une mêlée générale s'ensuivit.

Finalement, force resta à la loi et les trois compères furent conduits au violon.

Les deux autres belligérants sont deux frères : Emile Picart, 24 ans, manœuvre, 58, rue des Longues-Haies, et Joseph Picart, 23 ans, 66, rue des Longues-Haies.

Tous trois seront poursuivis pour coups et outrages à des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

La jeune servante volait

M. Edouard Belvaux, domicilié 84, avenue Linné, avait pris à son service, voici huit jours, une jeune Polonaise, âgée de 17 ans.

Et, dès le lendemain, on s'aperçut que de l'argent disparaissait. Une main diligente « faisait » les poches, et raflait tout ce qui s'y trouvait.

On soupçonna la jeune servante et un piège lui fut tendu. Des pièces de monnaie, au préalable marquées d'un signe particulier, furent laissées ostensiblement dans un sac à main.

Le lendemain, elles ne s'y trouvaient plus... mais on les retrouva en possession de la jeune Polonaise qui, avec une belle inconscience, nia énergiquement le vol, pourtant évident.

La police a été avisée et M. Darley, commissaire de permanence, a rédigé un procès-verbal à la charge de la petite bonne. En raison de son jeune âge, elle n'a pas été arrêtée et elle a été laissée à sa famille.

On estime que le montant total de ses vols se monte à 800 fr. environ.

Un comptoir est dévalisé

Une commerçante, Mme Jeanne Van Cayseele, 35 ans, crémière, 3, boulevard de Belfort, avait laissé ouverte, samedi matin, la porte de son magasin, ceci pour aérer l'habitation.

Alors qu'elle vaquait à ses occupations dans la cuisine, elle vit un homme — qu'elle n'avait pas entendu entrer — sortir du magasin.

Vite elle se précipita. Mais lorsqu'elle arriva à la porte, l'homme avait déjà atteint la rue de Lannoy toute proche et s'était perdu dans la foule.

Aussitôt, Mme Van Cayseele inventoria son tiroir-caisse... et constata la disparition d'une somme de 150 francs.

Une plainte a été déposée, et l'on recherche le voleur.

LES COURS DE L'UNION DES FEMMES DE FRANCE. — Le Comité de l'Union des femmes de France nous prie d'informer les élèves de 1re et de 2e année, qui les cours pour la préparation aux diplômes d'aide-infirmière et d'infirmière hospitalière reprendront le mercredi 6 janvier, à 19 h., au siège de l'Œuvre, 42, rue d'Alsace. Pour les élèves préparant le diplôme d'aide-auxiliaire et qui se sont fait inscrire à l'Œuvre, les cours commenceront ce même mercredi 6 janvier, à 16 h., à l'Hôpital de la Fraternité.

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS (rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis ; rue Labruyère, 4 ; rue Bourdaloue 19, et rue de Remiremont, 12) fermée ce dimanche 3 janvier ; prochaine séance le 10.

GROUPEMENT ARTISANAL. — Ce dimanche 3 janvier, de 9 à 12 h., permanence au siège, 67, rue des Fabriquants. Les artisans n'ayant pas encore rempli les formalités d'inscription au register des métiers, sont priés de le faire le plus tôt possible pour éviter des ennuis.

PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche 3 janvier, de 10 à 12 h., au « Café Pandore », 28, rue Pauvrée, recette mensuelle; adhésions; renseignements. Il sera remis à nous les sociétaires l'annuaire 1937. Caisse de contre-assurance, paiement de cotisations.

SYNDICAT DU BATIMENT. — Les ouvriers des scieries de Roubaix et environs, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mardi 5 janvier, à 18 h., au siège du syndicat, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, à Roubaix. A l'ordre du jour : Compte rendu des différentes entrevues avec les patrons sur la convention collective et les salaires.

LES MAITRES ARTISANS REUNIS. — Ce dimanche, permanence de 11 à 12 h., « A la Rotonde », rue Pierre-Motte; de service, M. Béghin. De 10 à 12 h., au 15, rue Pauvrée; de service, M. Anaert. Renseignements divers. Inscription au registre des métiers; délivrance des cartes artisanales pour l'année 1937. Demain lundi, permanence de 15 à 19 h.

AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES. — En raison des fêtes du Nouvel-An, les permanences des premier et deuxième dimanches de chaque mois sont reportées pour le mois de janvier aux troisième et quatrième dimanches, aux mêmes heures.

UNION DES ARTISANS DE LA REGION DU NORD. — Permanence ce dimanche 3, 28, rue Pauvrée, « Café Pandore », de 11 h. à 12 h., pour tous renseignements, comptables, fiscaux, juridiques, etc.

HARMONIE « LES ACCORDEONISTES DU CENTRE ». — A l'occasion des fêtes de l'An, les répétitions partielles et générale d'aujourd'hui dimanche 3 janvier sont reportées au dimanche 10 janvier, aux heures habituelles, au siège, 66, rue du Collège.

CLIQUE SCOLAIRE ET POST-SCOLAIRE. — Mardi 5 janvier, à 19 h., réunion de la Commission, questions importantes.

AU BON MARCHÉ

Maison A. BOUCICAUT — PARIS

EXPOSITION DE BLANC

PENDANT TOUT LE MOIS DE JANVIER

La prévoyance du BON MARCHÉ servira votre économie. Ses marchés ont été passés de telle sorte qu'il peut vous faire profiter aujourd'hui d'achats particulièrement avantageux.

Le BON MARCHÉ n'a pas à vous vanter, ici, des articles que vous savez apprécier vous-même.

L'EXPOSITION DE BLANC du BON MARCHÉ, vous le savez, est unique au monde.

Il maintient ses qualités

Ses prix sont les plus bas

N'attendez point d'être démunie, faites dès maintenant vos emplettes. Fin, résistant, bien fini, le BLANC du BON MARCHÉ ne craint aucune comparaison.

Pour le catalogue et tous renseignements, s'adresser au Bureau de Commandes, 19, rue de la Fosse-aux-Chênes à ROUBAIX (Téléphone 320.15 et 320.16). Livraison par voitures à LILLE, ROUBAIX, TOURCOING et leur banlieue. 34641d

Le DOCTEUR TIBERGHIEN

prévient que son Cabinet de consultations est transféré 63, rue Pellart.

CROIX

Une importante réunion du Parti social français

La section croisienne du parti social français s'est réunie jeudi dernier dans la salle du Café Saint-Martin et a groupé un très grand nombre d'adhérents.

La séance fut ouverte sous la présidence de M. G. Cachet, président de la section de Roubaix, entouré de MM. Fernand Mesplomb, président de la section croisienne, et A. Lauthier, vice-président.

Après avoir exprimé en termes particulièrement aimables toute sa sympathie à M. Fernand Mesplomb et ses sincères remerciements pour sa féconde activité, M. Cachet informa la section qu'en raison de son changement de résidence et conformément aux statuts du P. S. F., M. Mesplomb résiliait ses fonctions de président de la section croisienne et l'assura de l'unanime sympathie de ce groupement.

Après que M. Mesplomb eut à son tour dit tous ses regrets de quitter sa florissante section et remercié M. Cachet, ce dernier proposa à l'assemblée de nommer président de la section de Croix, M. Couvreur père qui fut élu à l'unanimité.

M. Couvreur se dit très touché de la confiance qui lui était ainsi témoignée et retraçant à grands traits les buts et les espoirs du P. S. F., invita tous les membres présents à travailler ardemment pour intensifier le recrutement et faire ainsi partager aux masses l'idéal du groupement.

Le bureau fut ensuite formé : président : M. Couvreur ; vice-président : M. A. Lanthier ; membres du bureau : MM. A. Willot, E. Baratte, H. Cocheteux, P. Couvreur, J. Tricoit, et une vibrante « Marseillaise », comme il est coutume au P. S. F., clôtura la séance.

Permanence : le vendredi, Café Saint-Martin, 6, rue Jean-Jaurès, de 18 h. 30 à 20 heures.

AVIS AUX CHOMEURS. — En vue de la distribution des secours extraordinaires aux chômeurs, il est rappelé que la prise des mesures aura lieu le lundi 4 janvier, à la Mairie, salle du Foyer, dans l'ordre suivant : N° 1 à 800, de 8 h. 30 à 9 h. 30 ; 801 à 1.800, de 9 h. 30 à 10 h. 30 ; 1.801 à 2.400, de 10 h. 30 à 11 h. 30 ; 2.401 à 3.000, de 14 h. à 15 h. ; 3.001 à 3.600, de 15 h. à 16 h. ; 3.601 à la fin, de 16 h. à 17 h.

Seuls les chômeurs inscrits pendant la période du 14 au 20 décembre, ont droit à la distribution de ces secours.

INTERRUPTION DU COURANT ELECTRIQUE ce dimanche 3 janvier, de 7 à 15 h. pour le quartier de l'Allumette et de 7 h. 30 à 15 h., pour le quartier du Bas-St-Pierre.

LE CHALET BAINS sera fermé aujourd'hui dimanche 3.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Pour les personnes assistées du Bureau de bienfaisance, paiement mercredi 6 janvier au siège, 16 bis place de la République, pour les renseignements et mesures à prendre pour la distribution de secours en nature qui sera faite aux assistés.

SERVICE DE POLICE. — Aujourd'hui dimanche 3 janvier : Brigadier David Delplace, 139, rue Jean-Jaurès, cour du Pavillon-Chinois, 1 et Eugène Lefebvre, 7, rue de Thionville.

PERMANENCE DE M. LE Dr DUPRÉ, DÉPUTÉ. — Aujourd'hui dimanche 3 janvier, à partir de 10 h. à la mairie, salle du rez-de-chaussée.

PHARMACIEN DE SERVICE. — Aujourd'hui dimanche 3 janvier, M. Fourlinnie, place Saint-Pierre.

DOCTEUR DE GARDE. — M. le docteur Bathiat, rue Jean-Jaurès.

CHORALE SAINT-CECILE. — Ce premier dimanche du mois, grand'messe à 10 h. Demain lundi, à 20 h., réunion de commission chez M. l'abbé Toulemonde.

WASQUEHAL

A la section des Jardins ouvriers de Wasquehal-Centre

La section des jardins ouvriers de Wasquehal tiendra sa réunion générale le samedi 9 janvier, à 19 h. à la salle des fêtes de la mairie où une leçon de jardinage présidée par M. Emile Lesaffre, adjoint au maire, sera donnée par M. Bonnet, professeur d'horticulture.

Au cours de la séance, aura lieu la distribution gratuite de graines aux sociétaires anciens et nouveaux.

En outre, une tombola gratuite comprenant de nombreux lots sera tirée à l'issue de la réunion entre tous les sociétaires présents.

Le recensement des chevaux

Le recensement annuel des chevaux, juments, mulets et mules et des voitures susceptibles d'être réquisitionnés par l'armée, arrêté à la date du 1er janvier, donne les résultats suivants : On compte un total de 155 chevaux. Parmi ceux-ci onze chevaux hongres et trois juments âgés de moins de 5 ans, ainsi que treize chevaux réformés au cours des revues antérieures, ne sont pas soumis au classement en 1937. Par contre 128 chevaux dont 88 hongres, 39 juments et un mulet sont soumis au classement qui aura lieu vers avril prochain.

Cette année aura lieu également le classement des voitures susceptibles d'être requises. On compte 31 voitures à deux roues à un cheval (catégorie B) et 45 camions à quatre roues à un ou deux chevaux.

LE PIED ÉCRASÉ. — A l'usine Loneux, fabrique de couleurs, rue Louise-Michel, l'ouvrier Paul Vandendriessche, 38 ans, demeurant 218, boulevard de Mulhouse à Roubaix, a été blessé au pied par une lourde plaque qu'il a subitement lâchée.

Pour contusion de la face dorsale du gauche, M. le docteur Butin fils a prévu un repos d'une douzaine de jours.

EN MANIPULANT UNE BERLINE. — A l'usine de Saint-Gobain, le manœuvre Gaston Arfeuille, 30 ans, habitant, 37, rue du Recueil à Flers, s'est blessé au pied en manipulant une berline. Le blessé qui porte des contusions du gros orteil et du pied gauche subira une incapacité de travail de 12 jours environ.

PRENEZ GARDE AU CLOU. — A la tannerie Clément Duprie, rue du Molinel, un apprenti Fernand Didier, 14 ans, demeurant 14, rue du Transvaal à Wasquehal, s'est déchiré le doigt à un clou et porte une plaie contuse à l'annulaire droit nécessitant un arrêt de travail de 12 jours, suivant l'avis de M. le docteur Berthou.

CONSULTATIONS des NOURRISSONS. — Le mardi 5 janvier, à 15 h., à la salle des fêtes de la mairie et jeudi 7 janvier, à 14 h. 30, à l'école maternelle du Capreau (lettres A à L).

FRATERNELLE DES A. C. DU CENTRE. — Mercredi 6, de 18 h. à 19 h., au siège de la section des A. C. du Centre, permanence mensuelle intéressant notamment les anciens combattants nés jusqu'au 20 janvier 1887 qui demandent leur retraite. Les intéressés sont invités à se munir de leurs pièces militaires, carte du combattant et acte de naissance.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET LICENCES. — Perception le vendredi 8 janvier, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h., à la salle des fêtes de la mairie.

CAISSE D'EPARGNE. — Aujourd'hui dimanche 3, bureau de la Caisse d'épargne ouvert à la mairie, de 9 h. à 10 h. Administrateur de service : M. Crason.

PHARMACIEN DE GARDE. — Aujourd'hui dimanche 3, pour le secteur de Wasquehal et Flers-Breucq : M. Delsarte, rue Jean-Macé à Wasquehal.

SECTION LYRIQUE DU CAPREAU. — Mercredi 6 à 19 h., au local habituel, répétition générale en vue du 2me concert.

WATTRELOS

Au sujet de la projection d'un film

Nous avons publié jeudi une protestation au sujet de la projection d'un film; la direction du cinéma mis en cause nous prie d'insérer la réponse suivante :

« Nous lisons à la rubrique Wattreloise l'écho d'une protestation émanant de M. Duret qui, au nom de l'Union des familles nombreuses et de la Ligue pour la protection de la moralité publique, critique la projection dans le cinéma que j'exploite, d'un film intitulé « Lucrèce Borgia ».

» Qu'il nous soit permis de demander au grand journal qu'est le « Journal de Roubaix » d'accueillir notre réponse qui tient en peu de mots

» Nous avons pris la précaution de signaler dans notre publicité que ce spectacle n'était pas pour enfants ni pour jeunes filles. Ce qui n'implique pas nécessairement qu'il soit immoral ou scandaleux. Il a d'ailleurs été projeté dans plusieurs salles de Roubaix et de Tourcoing.

« La direction du Familia a toujours marqué le désir de donner à sa clientèle des films modernes et rentrant dans le cycle des productions qui connaissent le succès dans toutes les salles de spectacle de Paris et de province, et il nous paraît quelque peu inadmissible que, sans autre avis, un tort commercial certain et une atteinte à la réputation de notre établissement puissent être portés à la légère et sans contrôle, d'autant que c'est en dernière heure et à la veille même de la projection que M. Duret proteste et qu'il refuse même d'assister à une présentation du film incriminé, que nous lui avions cependant offerte à la suite de sa protestation, pour le convaincre de son mal-fondé.

« Nous espérons, M. le gérant, que vous voudrez bien insérer en bonne place la présente protestation ».

(N.D.L.R.) — Cette protestation enregistrée, nous avons le devoir, en connaissance cause, d'avertir nos lecteurs que le film en question, bien que la version première ait été expurgée, n'est pas de ceux qui peuvent être recommandés.

LA FRAUDE. — Les préposés de douane de service à la Broche de Fer, ont arrêté vendredi, un journalier, M. Maurice Deletres, âgé de 28 ans, domicilié rue de Tournai, 51, à Orchies, qui était porteur de 500 grammes de tabac belge. Le journalier a été conduit à la gendarmerie de Wattrelos et déféré au parquet de Lille.

ECOLE DE PERFECTIONNEMENT DES S.O.R. — Artillerie. — Mardi 5 janvier, à 19 h. 30 au siège, 7e séance du programme sous la direction des lieutenants Weeles, Bauwens, Desmet.

Génie. — A la même heure, au siège, séance sous la direction du lieutenant Girard, du 3e régiment du génie. Au programme : première partie du service en campagne.

Infanterie. — Mercredi 6 janvier, à 19 h. 30 au siège, pour les candidats au brevet de chef de section, étude d'un cas concret sur carte, sous la direction du capitaine Danès.

LANNOY

CHOMAGE. — Pointage des chômeurs le mardi 5 janvier, à 9 h. à la Mairie

LYS

Une dizaine d'établissements industriels ferment leurs portes momentanément

L'application de la loi des quarante heures a obligé certains établissements à modifier leurs prix et à établir de nouveaux marchés avec la clientèle.

On nous signale qu'à Lys, plusieurs usines ont fermé leurs portes jusqu'à une date indéterminée. Plusieurs autres firmes du canton de Lannoy seraient dans le même cas.

Le nombre d'ouvriers mis, de ce fait, en chômage forcé pour quelque temps est d'un millier environ

CHOMAGE. — Pointage des chômeurs demain lundi 4 janvier à 9 h. à la mairie.

HEM

Un placard brûle, rue de Lille

Jeudi, vers 22 h. 30, M. Henri Pype, 38 ans, livreur, demeurant 176, rue de Lille, aperçut de la fumée sortant de l'habitation de ses voisins, M. et Mme Vanderschaeve, au n° 182.

Les habitants étant absents de leur demeure, il ouvrit un volet et cassa une vitre pour pénétrer dans la maison. Un placard situé près d'une cheminée qui laissait voir une fissure, était en train de brûler. M. Pype appela des voisins et avertit les pompiers. Ceux-ci intervinrent, sous la conduite de leur commandant, M. Léonold Duquesnoy, et se rendirent vite maîtres de ce commencement d'incendie.

Les dégâts se bornent à un placard à moitié détruit.

FLERS

L'auteur d'une tentative d'assassinat habitait au Breucq

Nous avons relaté vendredi l'arrestation à Abbeville, d'un ouvrier teinturier, M. Gabriel Soudan, originaire de Saint-Girons (Ariège), inculpé d'avoir frappé d'un coup de couteau, le mardi 29 décembre, un chauffeur de taxi lillois. Ce dernier, M. Lucien Margotin, âgé de 42 ans fut blessé.

M. Gabriel Soudan a déclaré aux enquêteurs qu'il habitait avec sa mère, chemin du Halage, au Breucq.

LEERS

CAISSE D'EPARGNE. — Ouverte aujourd'hui dimanche 3 janvier, de 9 h. à 10 h. 30 à la mairie.

CERCLE SAINT-LOUIS. — Bibliothèque ouverte aujourd'hui dimanche 3 janvier, de 11 à 12 h.

CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES « LA FAMILLE ». — Permanence aujourd'hui dimanche 3 janvier, de 11 à 13 h. au Foyer populaire, 2, place Carnot.

FOREST

Les funérailles de M. Henri Duquenne, conseiller municipal

Les funérailles de M. Henri Duquenne conseiller municipal, ont eu lieu vendredi 1er janvier, en l'église de Forest.

Le cortège comprenait les sociétés dont le défunt était membre : les Médaillés du travail, les Anciens Combattants, la Fanfare Sainte-Cécile, une délégation des Jardins ouvriers et la Chorale Saint-Jean-Baptiste.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. J. Masqueller, maire ; Jouret, son patron; André Wattine et J. Roman, présidents de la Musique ; Pierre Watrinet Léon Masqueller, présidents des Anciens Combattants, et Louis Loridant, son ami du 327e.

De nombreuses délégations des municipalités et sociétés des villages voisins assistaient à la cérémonie.

Parmi les personnalités, nous avons remarqué : MM. A. Piat, maire de Lannoy ; Clayes, président de la Musique d'Ascq, et son chef, M. Libros ; Leplat, chef de la Musique de Sailly ; Boussemart, président de l'Amicale laïque d'Hem.

Au cimetière, M. A. Wattine, en des paroles émouvantes, apporta un dernier remerciement pour les grands services que le défunt a rendus à la Fanfare Sainte-Cécile depuis quarante-trois ans.

M. Masqueller, maire, au nom des Anciens Combattants, retraça tout le passé militaire de M. Henri Duquenne : deux citations, deux blessures de guerre et médaille militaire.

Au nom de la municipalité, il dit tout le bien que le défunt avait fait à la commune, et termina ainsi son discours : « Sois persuadé que tu emportes dans cette tombe toute la reconnaissance de la population de Forest ».

A LILLE
LES SÉANCES SOLENNELLES de la Société des Sciences le 10 janvier...

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le dimanche 10 janvier, à 15 h., qu'aura lieu, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de la société industrielle, 116, rue de l'Hôpital Militaire, la séance solennelle de la Société des Sciences de Lille.

Conformément à la tradition, le président en exercice, M. le Dr V. Bue, professeur à la Faculté de médecine, ouvrira la séance en prononçant le discours d'usage, consacré à l'histoire du Bureau de bienfaisance de Lille, récit édifiant des œuvres d'assistance publique à domicile de la communauté lilloise, au cours des siècles passés.

Après le discours, les prix d'encouragement aux Sciences, aux Lettres, aux Arts, à la Mutualité, au Dévouement et au Travail seront remis aux lauréats de 1936. Nous avons déjà précédemment donné quelques détails sur les titres des principaux lauréats de cette année.

Dans la partie du palmarès consacrée au dévouement et au travail, nous avons relevé, parmi beaucoup d'autres, les noms de M. Charles Lévêque, qui reçoit une grande médaille de vermeil; de M. Bucauet (prix de Vertu sociale); de Mlle Lucienne Marquant (Prix Van Hende); de M. Léon Hardeman (Prix Gustave Dubar).

Un nombre important de prix de dévouement, de médailles et de diplômes de fidélité au travail, sera en outre attribué à des lauréats très méritants dont nous publierons prochainement les noms.

...et de la Société Industrielle du Nord de la France le 17 janvier

La Société industrielle du Nord de la France remettra le dimanche 17 janvier au cours de sa séance solennelle, la grande médaille de la fondation Kuhlmann, à M. Emile Romanet, créateur de l'institution des allocations familiales.

M. Emile Romanet habite Grenoble où il a été longtemps ingénieur en chef des établissements métallurgiques Joya.

C'est dans ces fonctions qu'il eut l'idée de rendre aux familles nombreuses l'hommage qui leur était dû, en créant les allocations familiales en 1916.

C'est de là que sont sorties les caisses de compensation qui se sont répandues dans tout le monde du travail et qui sont devenues obligatoires par suite d'un texte législatif en 1932.

Pendant la séance, une conférence sera faite par M. Georges Biondel, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole des sciences politiques, sur le sujet suivant : « Le déséquilibre économique de l'Europe ».

Grand prix Edmond Faucheur. — Ce prix sera décerné à M. Edouard Riche, directeur des usines de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est.

A la mort de M. Canard, M. Riche lui succéda à Valenciennes comme directeur des usines de Valenciennes Louvroil Hautmont et Montataire.

Grand prix Descamps-Crespel. — M. Paul Bertrand, professeur de Paléobotanique à la Faculté des Sciences, recevra le grand prix Descamps-Scrépel.

M. Bertrand s'est consacré à l'étude des plantes fossiles et, en particulier, des flores de l'époque houillère.

Ses travaux ont permis de caractériser les faisceaux de tous les bassins français.

Grand prix Emile et Omer Bigo. — Ce prix sera remis à M. Géry Haynau, sous-directeur de la société des Mines de Lens.

Au cours de la reconstitution, il a pris une part très importante aux travaux du fond et, à la mort de M. Cuvelette, M. le directeur-général Bucher le prit comme sous-directeur.

Prix du Cinquantenaire. — Le prix du Cinquantenaire est attribué à M. Eugène Coevoet, fondé de pouvoirs aux Etablissements J. Thiriez père et fils et Cartier-Bresson.

Entré à ces établissements en 1879, M. Coevoet est devenu en 1909 fondé de pouvoirs.

Prix des Comités. — Des prix de Comités seront décernés à :

M. Marius Laane, directeur des usines thermiques de l'Energie Electrique du Nord de la France à Comines pour ses travaux sur « La Production économique de la vapeur »;

M. C. Berthelot, ingénieur-conseil à Paris, pour son travail sur « Les carburants de synthèse et de remplacement ».

LES ASSURANCES SOCIALES

Avis important aux employeurs

La direction du Service régional des assurances sociales de Lille nous communique :

La loi du 26 août 1936, publiée au « Journal officiel » du 30 août suivant, spécifie que le chiffre du salaire-limite pour l'assujettissement aux assurances sociales, précédemment fixé à 15.000 fr. ou à 18.000 francs, selon les localités, augmenté de 2.000 fr. par enfant à charge jusqu'à un maximum de 25.000 francs, est porté uniformément, à partir du 1er janvier 1937, quelle que soit la commune, à 21.000 fr. pour les salariés n'ayant pas d'enfants à charge; 25.000 fr. pour les salariés ayant des enfants à charge, quel que soit leur nombre.

Aucune radiation n'a d'ailleurs été faite en 1936, concernant les assurés dont la rémunération n'a pas excédé les nouveaux chiffres limite précités.

En conséquence, les salariés non encore immatriculés ou qui ont été précédemment radiés de l'assurance et dont la rémunération totale annuelle à l'exclusion des allocations familiales ne dépasse pas 21.000 fr. (ou 25.000 fr. avec un ou plusieurs enfants à charge), devront faire d'objet d'une déclaration modèle N. 1 en vue de permettre au Service régional des Assurances sociales, 48, rue Royale, à Lille, de procéder soit à leur immatriculation, soit à leur réinscription à dater du 1er janvier 1937.

Les salariés intéressés qui désireront être inscrits à une caisse de leur choix, devront faire parvenir, au Service Régional, un bulletin de renseignements modèle 3 (1936). A défaut ils seront affiliés d'office à la Caisse départementale.

De plus, les intéressés peuvent régulariser leur situation pour la période 1er juillet 1930-31 décembre 1936, sous les conditions générales suivantes :

1° Obligation d'avoir exercé une profession salariée sans arrêt ;

2° Avoir perçu un salaire ne dépassant pas 21.000 ou 25.000 fr., suivant les charges de famille ;

3° Versement de la cotisation vieillesse seulement, sur la base de 400 fr. par année.

Les mêmes dispositions peuvent s'appliquer aux assurés qui ont atteint l'âge de 60 ans au cours de la période sus-indiquée.

Les renseignements complémentaires seront donnés par le Service régional des Assurances sociales, sur demande présentée par les ayants-droit en vue d'obtenir le redressement de leur situation.

Tourcoing

Aujourd'hui, dimanche 3 janvier :

Hôtel de Ville : 9 h. à 12 h. pour l'Etat Civil.

Bains : 8 h. à 12 h.

Bibliothèque communale : Fermée.

Caisse d'Epargne : Fermée.

Les médecins de service : M. le docteur Desurmont, 68, rue de Dunkerque, Tél. 6.23 et M. le docteur Devernay, 94, rue W.-Chocquel, Tél. 2.16.

Les pharmaciens de garde : M. Lévin, 53, rue de Gand ; M. Planckx, place Sébastopol.

Théâtre municipal : A 15 h. et à 20 h. 15 : « La Chaste Suzanne ».

Quelques précisions sur la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels

Dans le compte rendu général que nous avons donné, de la dernière séance du Conseil municipal, nous avons signalé que pour combler une partie du déficit, l'assemblée communale avait décidé la création d'une taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession. Il nous paraît nécessaire de revenir sur cette décision qui intéresse une grande partie de nos concitoyens :

« Une loi du 13 août 1926, complétée par un décret, a maintenu ou institué un certain nombre de taxes que les communes sont autorisées à mettre en application, en vue de la création de nouvelles ressources.

« Parmi toutes ces taxes, dont il serait fastidieux de donner ici l'énumération, celle portant sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession, est apparue à la municipalité, comme la seule susceptible d'obtenir des résultats appréciables.

Elle porte sur tous les locaux assujettis au droit proportionnel de patente autres que les locaux d'habitation. Elle est calculée sur la valeur locative qui sert de base au droit proportionnel de patente et comporte les mêmes exemptions.

« Les états-matrices de cette taxe sont dressés par les contrôleurs des contributions directes avec le concours de la Commission des répartiteurs. Enfin, les rôles sont établis et recouvrés et les réclamations présentées et jugées comme en matière de contribution directes.

« Le taux de la taxe ne peut excéder 6 % de la valeur locative.

« L'application d'un taux uniforme eût grevé à l'excès les petits commerçants, aussi, l'Administration municipale a-t-elle songé à l'aménagement d'un taux dégressif sur les bases suivantes : 6 % sur la valeur locative de 2.001 fr. et au-dessus ; 4 % sur la valeur locative allant de 1.001 fr. à 2.000 fr. et enfin 2 % sur la valeur locative allant jusqu'à 1.000 fr.

« En prenant comme base de calcul le montant des valeurs locatives de 1936, la recette de la municipalité escompte de cette taxe est de l'ordre de 2 millions 450.000 francs.

« Suivant un dépouillement effectué, cette somme serait supportée à concurrence de 2 millions 335.000 fr. environ par près d'un tiers du nombre des patentés, c'est-à-dire par ceux qui sont à la tête d'un commerce ou d'une industrie dont la valeur locative dépasse 2.000 fr.

« Ainsi, l'application du barème ci-dessus répond au désir de la municipalité de ménager les petits commerçants en ne leur réclamant qu'un sacrifice en rapport avec leurs possibilités.

Le maire déclare a ce sujet :

« Nous savons très bien que l'effort demandé est, malgré tout, considérable, mais nous sommes certains que nos concitoyens comprendront que l'Administration municipale ne saurait être rendue responsable d'une situation créée par des circonstances indépendantes de sa volonté.

« De nombreuses villes ont eu recours à cette taxe depuis déjà de nombreuses années : c'est contraint et forcé que nous l'instituons à Tourcoing aujourd'hui »

CACHE-RADIATEURS, tablettes décantation Destombes, 90, r. Lille. T. 17.24 (142

Aux établissements F. Masurel frères

La traditionnelle présentation des souhaits du personnel des Etablissements Masurel frères, aux membres du Conseil d'administration de cette firme, s'est déroulée jeudi soir, suivant les rites d'usage. Le personnel dirigeant et les employés étaient rassemblés au siège social, 21, rue de Wailly, où se trouvaient MM. Ed. Masurel-Baratte, président du Conseil d'administration ; Ed. Masurel-Provoyeur, J. Masurel, P. Masurel, et A. Duterte, administrateurs.

Etaient également présents : MM. Eugène Masurel et J. Masurel fils.

M. Flament, chef de service, se fit l'interprète du personnel pour traduire les sentiments de toute l'assemblée et présenter les vœux et souhaits pour 1937, formant l'espoir que l'an nouveau puisse se dérouler dans une meilleure atmosphère que 1936.

M. Ed. Masurel-Provoit, répondant à ces vœux, se dit très touché des marques d'estime témoignées par le personnel ; il insista tout particulièrement, sur la collaboration étroite et loyale entre les chefs et les employés et ouvriers, collaboration de plus en plus nécessaire, si l'on tient à assurer à la marche des affaires, toute sa puissance et son maximum de rendement.

M. Ed. Masurel, s'adressant alors aux médaillés de l'année, les félicita de leurs trente années de bons et loyaux services. Reconnaissant les mérites de chacun, il tint cependant à donner une mention spéciale à la tâche accomplie par M. A. Vandeputte, qui s'est consacré pleinement au travail confié à ses soins et a prouvé, notamment après la guerre, toutes ses possibilités, en contribuant pour une large part, à la rapide remise en marche des établissements.

M. Ed. Masurel-Baratte voulut personnellement exprimer sa reconnaissance à M. Vandeputte pour sa belle carrière de dévouement et de labeur.

M. Vandeputte, au nom de MM. G. Dépisson, C. Danel, A. Leignel, H. Rita, L. Capelle, L. Pollet, A. Blicq, E. Vanderghinste et D. Dujardin, tous médaillés de trente ans, et en son nom personnel, remercia le Conseil d'administration des établissements de la délicate attention qu'il veut bien témoigner à l'égard de ses bons serviteurs.

« Si ce témoignage est la récompense d'une vie de labeur, déclara notamment M. Vandeputte, il convient, néanmoins, de souligner que les efforts fournis par le personnel sont accomplis d'autant plus volontiers, qu'il trouve, dans les membres du Conseil d'administration, des patrons modèles, animés des sentiments les plus larges, les plus loyaux et, pour les médaillés du travail surtout, c'est avec une réelle fierté qu'ils se félicitent d'avoir pu contribuer à la prospérité et à la réputation mondiale des établissements F. Masurel frères ».

Chaque médaillé reçut un joli cadeau, en souvenir de cette belle manifestation et celle-ci se termina par un vin d'honneur, qui resserra les liens d'estime et de sympathie unissant patrons et ouvriers, des établissements Masurel frères.

ACADÉMIE Jules E.J. STÉELANDT Dessin - Peinture - Arts décoratifs. Cours et leçons : prix modérés. 35, rue du Sergent-Bobillot, Tourcoing. 34261

Me Debosque, notaire, chevalier de la Légion d'honneur

Nous apprenons avec un réel plaisir que la croix de chevalier de la Légion d'honneur vient d'être décernée, au titre militaire, à Me Debosque, notaire, à Tourcoing.

Mobilisé en 1914 comme simple canonnier au 24e régiment d'artillerie, Me Debosque ne tarda pas, par sa vaillance et ses brillantes qualités militaires, à conquérir ses galons. En 1916, il était nommé sous-lieutenant, puis en 1918, lieutenant d'artillerie. Il participa aux combats livrés par son régiment et on le vit successivement aux Eparges, en Champagne puis en Orient et dans l'armée du Danube, apportant partout son entrain et son courage dans l'accomplissement de tout son devoir.

En récompense de sa belle conduite, il reçut la croix de guerre et il fut l'objet de trois élogieuses citations.

Notaire à Tourcoing, Me Debosque s'y est créé de profondes sympathies et jouit de l'estime unanime de ses concitoyens. Me Debosque s'intéressa tout particulièrement aux œuvres paroissiales, et il y a deux ans, il était nommé président de l'Union paro